

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 11-19460 / 111600  
Glas Trösch SA Sécurité, 1630 Bulle  
ligne de production du verre (four)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
30 H  
01.12.2012–31.12.2014 (Renouvellement)
- 11-19633 / 101657  
VV S.A., 2800 Delémont  
production: département Varinor et atelier d'étampage (Varin)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
108 H, 56 F  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement/modification)
- 11-19636 / 100399  
ETSMA SA Etablissements Meier, 1143 Apples  
décolletage et fraisage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
25 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement)
- 11-20170 / 112671  
Swisspor Romandie SA, 1618 Châtel-St-Denis  
fabrication de produits EPS (polystyrène)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 11-19608 / 100031  
Bultech Précision SA, 1630 Bulle  
centres d'usinage et de tournage CNC  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
3 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement)
- 11-19610 / 101598  
Manufacture de boîtes de montres M.R.P. SA, 2942 Alle  
étampage, usinage CNC, polissage, meulage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
45 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement/modification)

- 11-19860 / 100396  
BTG Eclépens SA, 1312 Eclépens  
sablage, projection plasma (PBM), rectifiage et maintenance  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
74 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement/modification)
- 11-20174 / 101949  
Swissmetal Industries SA, 2732 Reconvilier  
ateliers; fonderie, finishing (tréfilerie, étirage, fours de recuits, décapage)  
à la Grand-Rue et à la rue du Moulin  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement)

**Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 12-20239 / 101183  
fenaco société coopérative frigemo production, 2088 Cressier NE  
Département entretien/technique(mécaniciens et électriciens), en appui  
à la production  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
10 H  
01.01.2012–31.12.2012 (Nouveau permis)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

**Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour)  
et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 11-19857 / 101691  
PRECI-DIP SA, 2800 Delémont  
atelier de décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
9 H  
01.02.2012–31.01.2015 (Renouvellement)

**Permis de travail en continu atypique (sans alternance)  
(art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)**

- 11-19769 / 100651  
Vallotech SA, 1337 Vallorbe  
ateliers des presses à injecter (duro et thermomoulage), vernissage, usinage et  
contrôles  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
28 H, 8 F  
01.02.2012–30.01.2015 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

14 février 2012

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail